

COMMUNE
de DOMÉLAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

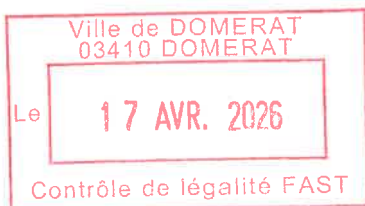
10 avril 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 avril 2026

OBJET : Désignation de
délégués pour le conseil
extra communal de
prévention de la
délinquance et le contrat
local de sécurité.

260416-15



L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite
commune, le 10 avril 2026.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie, Le Goux,
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date
de publication : 20 avril 2026).



Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de
désigner des représentants au Conseil Extra Communal de
Prévention de la Délinquance et au Contrat Local de Sécurité.

Il propose au conseil municipal de désigner :

- ⇒ David VIEILLARD au Conseil Extra Communal de Prévention de la
Délinquance en qualité de représentant titulaire et Jean-Charles
LARDY en qualité de suppléant,
- ⇒ David VIEILLARD au Contrat Local de Sécurité, en qualité de
représentant titulaire et Jean-Charles LARDY en qualité de
suppléant.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions du maire telles que ci-dessus exposées.



Marc MALBET,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,



Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026